

Dépôt : André Baehler  
DP-LSAP-Déi Gréng

Luxembourg, le 14 juillet 2022

Débat d'orientation - système fiscal



## Motion

### La Chambre des Députés,

- Considérant le rapport de la Commission des Finances et du Budget, adopté en date du 8 juillet 2022, et ayant servi de base pour préparer le débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal, ainsi que le débat subséquent ;
- Considérant que l'ensemble des mesures décidées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19 ont eu un effet considérable sur les finances publiques ;
- Considérant que les paquets de mesures au bénéfice des salariés, indépendants et entreprises étaient néanmoins indispensables afin de sauvegarder des emplois, d'atténuer l'impact économique et social et de préparer la relance économique du Luxembourg ;
- Considérant que les tensions géopolitiques et les conséquences y liées ont entraîné un renchérissement du coût des matières premières et des prix de l'énergie ;
- Constatant que la flambée des prix de l'énergie affecte le pouvoir d'achat des ménages, et, en particulier, des ménages les plus vulnérables ;
- Saluant, dans ce contexte, les efforts budgétaires conséquents du gouvernement afin de soutenir les ménages, les entreprises et les indépendants, dont notamment:
  - o les mesures dites du « *Energiedesch* » du 28 février 2022 s'élevant à 75 millions d'euros et s'adressant aux ménages les plus vulnérables ;
  - o Le paquet de mesures prévues dans l'accord tripartite du 31 mars 2022 ayant une envergure historique de plus de 820 millions d'euros et répondant à l'objectif de garantir la paix sociale au Luxembourg en limitant l'impact de l'inflation sur les ménages et les entreprises ;
- Rappelant les efforts successifs déployés par le gouvernement pour renforcer le pouvoir d'achat, en particulier des ménages les plus vulnérables, dont notamment la mise en œuvre de la réforme fiscale de 2017 et les mesures des lois budgétaires

successives ayant renforcé le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et des classes moyennes ;

- Se félicitant des mesures nouvellement introduites ou en voie de mise en place, qui traduisent la volonté du gouvernement de continuer à renforcer les chances d'avenir des enfants, tout en soulageant financièrement les familles, telles que la gratuité des services d'éducation et d'accueil pendant les semaines d'école, la gratuité des repas à la cantine pour les enfants de familles à revenus faibles ou encore la gratuité de l'enseignement musical ;
- Saluant les mesures annoncées lors du discours sur l'état de la Nation du 12 octobre 2021 en matière de logement, telles que la réforme générale de l'impôt foncier, l'introduction d'une taxe de spéculation nationale et l'instauration d'un registre national des logements vides ;
- Soulignant l'importance de continuer à réduire la dépendance des énergies fossiles et de maintenir une politique climatique ambitieuse ;
- Considérant que le gouvernement poursuit une politique très dynamique de développement des énergies renouvelables, réduisant ainsi progressivement la dépendance des énergies fossiles ;
- Soulignant que les efforts du gouvernement mentionnés ci-dessus s'inscrivent dans la lignée des thèmes identifiés lors de travaux préparatifs du débat fiscal, à savoir l'équité sociale, le logement, la compétitivité économique, le développement durable, la digitalisation et la simplification administrative ;
- Considérant qu'au Luxembourg, selon le STATEC, le taux d'inflation en juin 2022 se situe à 7,4% sur un an ;
- Reconnaissant les incertitudes importantes entourant la future évolution des prix, y compris le risque que le niveau actuellement élevé de l'inflation s'inscrive dans la durée ;
- Rappelant l'importance de préserver l'attractivité économique du Luxembourg, surtout en comparaison internationale ;
- Notant que le programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 2022 table sur un déficit de l'administration centrale de 1,6 milliard d'euros ;
- Relevant l'importance de poursuivre une politique budgétaire responsable, afin de préserver la soutenabilité des finances publiques et le maintien de la notation AAA;

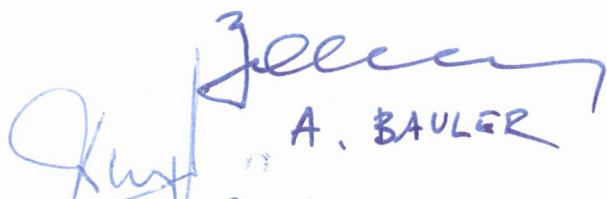


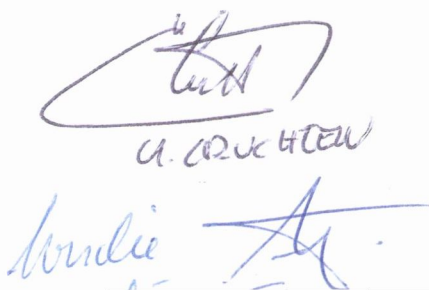
- Rappelant l'accord de coalition 2018-2023 et l'engagement du gouvernement à veiller de façon conséquente à ce que la dette publique soit maintenue à tout moment en-dessous de 30% du PIB et que l'objectif budgétaire à moyen terme soit respecté ;

**Invite le gouvernement :**

- à poursuivre l'examen de pistes permettant de simplifier et de moderniser notre système fiscal ;
- à poursuivre l'examen de pistes permettant de rendre notre système fiscal encore plus équitable et de réduire de manière ciblée la charge fiscale des personnes physiques, à condition et dans les limites d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour ne pas compromettre la soutenabilité des finances publiques ;
- à continuer de suivre de près l'évolution des prix de l'énergie en assurant un suivi régulier de la charge financière supplémentaire supportée par les ménages en matière d'énergie ;
- à évaluer l'opportunité de renforcer, de manière ciblée et dans la limite de la marge budgétaire disponible, le pouvoir d'achat des familles monoparentales ;
- à analyser l'opportunité et, le cas échéant, d'adapter le taux de taxe sur la valeur ajoutée sur certains biens et services en raison de la directive (UE) 2022/542 du Conseil du 5 avril 2022 modifiant les directives 2006/112/CE et (UE) 2020/285 en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée, pour soutenir la transition énergétique et l'économie circulaire ;
- à évaluer le régime de l'amortissement accéléré pour les immeubles affectés au logement locatif, tel que modifié par la loi budgétaire de l'année 2021, et le rendre, le cas échéant, encore moins avantageux ;
- à étudier des pistes pour favoriser les investissements durables conformes aux critères les plus ambitieux de la taxonomie européenne, y inclus dans le contexte de l'application de la taxe d'abonnement réduite telle qu'introduite par la loi budgétaire de l'année 2021 ;
- à continuer à s'engager pour un environnement propice à l'attraction et à la rétention de jeunes talents et de profils hautement qualifiés, ainsi qu'au renforcement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Signatures:

  
A. BAULER

  
U. COECKELBERGH

Gilles BAUER  
